

## Chambre des Représentans.

---

SÉANCE DU 31 AOUT 1833.

---

*Amendement présenté à l'art. 3 du chap. 2 du budget de la dette publique.*

---

Je propose de voter fr. 180,000 à titre d'avance et aux termes de la loi du 10 juillet 1833, en fixant toutefois l'exigibilité du premier cinquième au 1<sup>er</sup> juillet 1836.

VERDUSSEN.